

« HORAIRES DES MESSES »

Messes dominicales

EGUILLES : Samedi 10 Octobre : Messe à 18h30.
Dimanche 11 Octobre : Messe à 11h00.

CELONY : Dimanche 10 Octobre : Messe à 9h30.

Horaires des messes en semaine à Eguilles

- Lundi 5 octobre : Messe à 18h30.
- Mardi 6 octobre : Messe à 11h15
R° équipe pastorale à 14h00 au monastère
- Jeudi 8 octobre : Messe à 19h30 suivie de l' « Adoration ».
- Vendredi 9 octobre : PAS DE MESSE

Horaires des messes Notre-Dame des Anges à Célony

- Mercredi 7 octobre : Messe à 8h30
- Vendredi 9 octobre : PAS DE MESSE.

*Quelques annonces paroissiales... et diocésaines
...également accessibles sur le [site paroissial](http://site.paroissial) : paroisse-eguilles-celony.fr*

Le jeudi 8 octobre :

*« Être ou devenir visiteur » : formation pour les personnes qui sont ou veulent devenir visiteur auprès des personnes malades et âgées.
Contact : C.d'Illiers 04.42.17.59.28/06.60.21.90.93/ famille-societe@catho-aixarles.fr

Le Samedi 10 octobre

- * Baptême de Margaux Bellon
- * Mariage de Florian Genisson et Bérengère Colson à 15h à Eguilles
- * Manifestation à Aix contre le **projet de loi Bioéthique** à 15h à la Rotonde.

Le Dimanche 11 octobre :

*Emission à 17h sur l'activité de l'asso. **Pour un Sourire d'Enfant** animée par Frédéric Lopez (journaliste/animateur) - exclusivement sur internet (www.pse.org/live)

- YouTube : www.youtube.com/psecambodia (accès libre)
- Facebook : www.facebook.com/psefrance (accès avec un compte)

* Messe des familles de la catéchèse à Eguilles à 18h00

Chaque Jeudi à 14h30 : « Chapelet à l'Oratoire pour les malades ».

PAROISSE EGUILLES-CELONY

Semaine du 4 oct. au 10 Oct. 2020

« 27^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE »



Éveillons notre conscience !

Comme vous le savez, le projet de loi bioéthique a été adopté le 1^{er} août 2020, par l'Assemblée Nationale en seconde lecture, avec 101 députés présents dans l'hémicycle sur 577. 3 députés de notre département sur 16, ont voté (pour). Ce nouveau texte donne l'accès à la procréation médicale assistée à toutes les femmes, et donc la possibilité pour un enfant de naître et grandir sans père, mais aussi à l'élargissement du délai d'interruption de grossesse volontaire, permis jusqu'au terme de la grossesse pour les cas de « *détresse psychosociale* ». Le texte doit encore repasser devant le Sénat et le Conseil Constitutionnel pourrait encore être saisi.

Si l'Eglise ne doit pas s'engager directement dans la gestion des affaires publiques, elle n'en a pas moins la mission prophétique **d'éveiller les consciences**, en rappelant les principes, parfois non négociables, qui guident la recherche du Bien commun, but principal de la Politique. Elle encourage constamment les fidèles à vivre en cohérence avec leur foi et l'enseignement de l'Eglise dans toutes les réalités de leur vie – famille, travail, vie associative, engagement social et politique – Vous êtes donc invités à prendre vos responsabilités par rapport à ce projet de loi, qui ne sera pas sans incidences dans la vie de tous les citoyens. En premier lieu, en lisant le contenu, en y réfléchissant et en en débattant. **Ensuite, en décidant, librement et en conscience, de manifester.** Encore faut-il être informé de cette possibilité. Une Coordination d'associations – dont les Associations familiales Catholiques, la Manif pour Tous, Alliance Vita et l'Association Juristes pour l'enfance –, qui a pour nom : « Marchons Enfants », multiplie les campagnes de sensibilisation du grand public, les démarches auprès des parlementaires, et appelle les citoyens à **manifester le samedi 10 octobre prochain** dans de nombreuses villes de France, dont **Aix en Provence (RV à 15h à la Rotonde)**. Enfin la prière et le jeûne demeurent les moyens privilégiés pour accompagner notre action et en garantir de la part du Seigneur la fécondité.

Soyons responsables et en aucun cas indifférents ou ignorants !

Contact : brunomarievidal@gmail.com Tél. 06.08.52.23.54 ou 04.42.92.66.51
Maison Paroissiale, 952 chemin de la Bosque d'Antonelle 13090 CELONY